

BOREST

La commune de BOREST est une commune rurale de la vallée de la Nonette, située à l'interface de la forêt d'Ermenonville et de la plaine du Valois.

A ce titre, il conviendra de respecter les fonds humides de la vallée et de veiller au traitement des franges urbaines ouest visibles depuis la RD 330 a.

Les continuités de murs de pierres devront être protégées au titre de la loi paysage.

Localisation des "méristèmes" :

Le village de Borest est bordé, au sud et à l'est, par le site classé de la forêt d'Ermenonville. Seul, un site d'extension potentiel est susceptible de permettre un développement modéré de l'habitat, hors du tissu bâti, sans franchir la RD 330a.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 30

Informations complémentaires :

Unités paysagères :

N° 3 "Vallée de la Nonette amont"

N°8 "Plateau agricole du Valois" (unité paysagère d'intervention prioritaire)